

Enseignement professionnel : Aide-soignant

7^e année

Formation générale

Religion	2h
Français	4h
Éducation physique	2h
Formation sociale et économique	2h
Formation scientifique	2h
TOTAL	12h

Option

Nutrition	2h
Technologie des soins	10h
Psychologie appliquée	6h
Séminaires	2h

Activité complémentaire

Activité de synthèse	2h
----------------------	----

TOTAL 34h



L'AIDE SOIGNANT

Un professionnel des soins de santé spécifiquement formé pour assister l'infirmier.

Il exerce son métier dans les milieux hospitaliers, les maisons de repos et de soins et les centres de soins à domicile, où il assiste l'infirmier dans les actes de soins et de surveillance des patients.

Les compétences développées sont l'apprentissage de la communication, la collecte des données, l'observation, l'analyse des situations, la réalisation des actes de soin ou de surveillance et la participation au travail d'éducation à la santé au sein d'une équipe structurée.

Stages

Les élèves doivent prêter un volume minimum de 400 périodes de stage (10 semaines), réparties comme suit : 320 périodes en milieu hospitalier (revalidation, médecine, chirurgie, psychiatrie) et 80 périodes à domicile.

Ces stages sont organisés par l'école. Les déplacements et frais de logement sont à charge de l'élève.

Diplômes

- Obtention du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (C.E.S.S.) qui équivaut au BAC français et est reconnu comme tel.
- Obtention du Certificat de Qualification d'Aide-soignant.